

Marché de Noël



7^{ème} Edition

Dimanche 17 Décembre 2017

De 10h00 à 18h30

Salle des Fêtes – St Pierre d'Alleverd.

Tél: 09.71.31.42.92 – E-mail: desdoigtsdefees@orange.fr

Bulletin d'Inscription

À compléter et à retourner **avant le 16 Novembre..**

Je soussigné(e), Nom: _____ **Prénom:** _____

Représentant(e) légal(e) de l'Association ou donne pouvoir à: _____

Adresse: Lieu dit: _____ **n°:** _____ **rue, avenue:** _____

Code Postal: _____ **Ville:** _____

Téléphone: _____ **Portable:** _____

E-mail: _____

1 – Photocopie recto-verso de la carte d'identité du représentant légal.

Raison Sociale (Nom de l'association ou de l'entreprise): _____

Association Préfecture N° : W _____

SIRET n°: _____ **Code APE:** _____

Activité Principale Exercée: _____

Produits Exposés: _____

2 - Photocopie de la Déclaration en préfecture pour les associations, le Certificat INSEE ou autres pour les professionnels...

3 - Attestation d'Assurance Professionnelle en cours de validité.

Les Emplacements: Intérieur (à partir de 1.20m) & Extérieur (à partir de 2.20m):

- **Emplacement Intérieur :** 1, 2, 3 ou 4. **Accès Électricité:** OUI – NON.

Montant de ___ X 6.5 = _____ Euros.

- **Emplacement Extérieur:** 1 + **1 Gratuit**, ou 2 + **2 Gratuits**. **Accès Électricité:** OUI – NON.

Montant de ___ X 13 = _____ Euros. (table supplémentaire ___ X 5 Euros = ___ Euros).

Les Assiettes Gourmandes: Exemple de composition proposée les années précédentes.

- **Assiette salée à 7 Euros:** Gésiers de canard, Rillettes d'Émeu & son pain au lin, Feuilletés d'Escargotines, Terrine « Grand-Mère », sur un lit de salades. Paillasse du Larzac et 1 Crottin de chèvre.

- **Assiette sucrée à 5 Euros:** Gâteau mousse « Le Royale », 2 Tartelettes: 1 Framboise, 1 Citron, Biscuits aux noix, Pain d'épices.

Montant de 7 X _____ Nb = _____ Euros. **Montant de 5 X** _____ Nb = _____ Euros.

Ci-joint le règlement de **Emplacement + Assiettes Gourmandes** _____ + _____ = _____ Euros.

4 - Le règlement en espèces, ou par chèque, libellé à l'ordre : « Des Doigts de Fées ».

Déclare avoir pris connaissance & accepter le règlement du Marché de Noël de Crêts en Belledonne.

Fait à _____ le, _____

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

4 Pièces justificatifs à joindre obligatoirement au dossier. **Aucun dossier, même complet adressé par e-mail ne sera recevable, seuls les dossiers « papiers » seront acceptés.**

Règlement du Marché de Noël

L'Association **Des Doigts de Fées** en partenariat avec la **Mairie de Crêts en Belledonne** organise pour sa 5^{ème} Édition, le **Marché de Noël de Crêts en Belledonne**.

Il se déroulera, le **Dimanche 17 Décembre 2017 de 10H00 à 18H30**

dans la **Salle des Fêtes** et sur la **Place du Foyer de Saint-Pierre d'Allevard**.

L'encadrement de cette manifestation est assuré par des organisateurs, membres & adhérentes, tous bénévoles de l'association.

Téléphone au **09.71.31.42.92** - E-mail : desdoigtsdefees@orange.fr

Article 1: La Participation

La participation est réservée aux professionnels: exploitants agricoles, producteurs, commerçants, artisans, artistes..., associations souhaitant proposer à la vente des produits du terroir, articles, objets, œuvres d'art. Nous accordons la priorité aux professionnels et à l'artisanat sachant proposer des créations en rapport avec le thème de Noël ou celui, comme cette année encore de la Fête Foraine - Année 1900.

Article 2: Emplacement Intérieur et Extérieur, matériel fourni par les organisateurs. - Tarifs

- **Emplacement Intérieur, dans la Salle des Fêtes** est défini comme suit:

1 table standard de 1.20 m (ou équivalent) et 1 chaise.

Nous mettons à votre disposition de 1 jusqu'à 4 emplacements et les chaises en conséquence.

Le **tarif** d'un emplacement intérieur est fixé à **6.5 Euros**.

- **Emplacement Extérieur, sur la Place du Foyer**, sous barnums 3X3 ou 4X3 est défini comme suit:

1 table standard de 2.20 m et 2 chaises.

Pour toute réservation au moins 1 emplacement, nous offrons **1 emplacement gratuit**.

Le **tarif** d'un emplacement extérieur est fixé à **13 Euros**.

chaque table supplémentaire sera facturée 5 euros.

La sous-location, voir le partage d'emplacement est strictement interdit.

L'implantation de ces emplacements étant définie par les organisateurs selon les règles de sécurité, il ne pourra, en aucun cas, être modifié par le participant. Seuls les organisateurs sont habilités à faire les modifications nécessaires.

L'**accès au prise électrique** reste toutefois possible: pensez à en faire la demande ainsi que de vous munir d'une rallonge, d'une multiprise et de scotch large bande. **Les Pistolets à colle sont strictement interdits.**

Article 3: Inscriptions

La demande d'Inscription doit **obligatoirement** contenir les pièces photocopiées suivantes :

- **Le Bulletin d'Inscription complété, daté et signé.**

- **Justificatif de vos statuts:** Déclaration Préfecture pour les associations (n° W-----), Certificat d'Identification au Répertoire National des Entreprises et de leurs Établissements: INSEE (n° Siret, Code APE...) pour les professionnels et les Associations qui en détiennent, RCS, RM ou encore MSA...

- **Carte d'identité recto-verso du représentant légal.**

- **Une Attestation d'Assurance Professionnelle ou Collectivités (multirisque...), en cours de validité.**

- **Le règlement en espèces, ou par chèque, libellé à l'ordre : « Des Doigts de Fées ».**

Les **Inscriptions** sont adressées, **AVANT LE 16 NOVEMBRE** par **courrier** au siège social de l'association :

Des Doigts de Fées - Villa Saint Louis, 36 avenue Louis Gérin - 38580 Allevard-Les-Bains.

L'Inscription sera effective à la réception du dossier complet et sous réserve de place disponible.

Aucun dossier, même complet adressé par e-mail ne sera recevable, seuls les dossiers « papiers » pourront être acceptés.

Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement, ni d'interruption pendant le déroulement de cette manifestation si les organisateurs le jugent nécessaire.

Article 4: Accueil des Exposants & Installation - Désinstallation

L'installation des exposants commence à 07H30 et jusqu'à 10H00, heure d'ouverture du Marché de Noël au public qui se clôture vers 18H30: les exposants devront libérer leur emplacement et s'assurer de l'état de propreté de ce dernier. Les participants s'engagent à assurer une présence continue tout au long de cette manifestation. **A l'intérieur comme à l'extérieur, les exposants s'engagent à participer au rangement des tables et de leur emplacement, au pliage des barnums.**

Règlement du Marché de Noël. Suite...

Article 5: Responsabilité des Exposants

Les articles exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les participants devront être couverts par leur assurance Responsabilité Civile, en cours de validité, pour tous risques éventuels: ils demeurent responsables des dommages ou autres dégradations qu'ils pourraient occasionner aux locaux, aux matériels mis à leur disposition et aux préjudices causés à autrui.

Les organisateurs ne peuvent donc, être, tenus responsables des litiges tels que les dommages, pannes, casses, pertes, vols, ou autres détériorations de quelque nature ou origine que se soit.

Les organisateurs se réservent le droit de faire retirer les articles & produits ne correspondant pas: Ni au thème énoncé, Ni au descriptif des articles Exposés, et encore moins lorsque ces derniers ne sont Ni en accord, Ni en lien avec leur déclaration professionnelle.

Article 6: Animaux Domestiques

Les animaux domestiques, (chiens, chats,...) ne sont pas autorisés dans la Salle des Fêtes.

Article 7: Petite restauration: « Les Assiettes Gourmandes » & Snack-Buvette: « Ravioles & Assiette de Charcuterie »

Des Assiettes Gourmandes salées et / ou sucrées_sont proposées aux exposants.

Exemple de composition proposée les années précédentes.

- **Assiette salée à 7 Euros:** Gésiers de canard, Rillettes d'Émeu & son pain aux graines de lin, Feuilletés d'Escargotines, Terrine « Grand-Mère », sur un lit de salades. Paillasse du Larzac et 1 Crottin de chèvre.

- **Assiette sucrée à 5 Euros:** Gâteau mousse « Le Royale », 2 Tartelettes: 1 Framboise & 1 Citron, Pain d'Épices et biscuits à la noix.

Un tarif préférentiel est appliqué pour les demandes sur réservation.

Un snack-buvette est également mis à disposition des participants & visiteurs. Il proposera des ravioles, assiettes de charcuterie, une dégustation d'huîtres...& des produits sucrés.

Article 8: Communication sur le Marché de Noël:

Chaque participant se verra remettre un Kit Promotionnel contenant 3 affiches et 4 planches contact « Flyers ». Il devra en faire usage, avec l'accord des organisateurs, à chaque manifestation de Noël auquel il participe, afin de promouvoir le Marché de Noël de Crêts en Belledonne.

C'est grâce à cette communication que vous êtes les acteurs du public présent, ce jour-là.

Article 9: Tombola du Marché de Noël: « Paniers gourmands à gagner ».

Nous sollicitons les exposants, à participer à cette tombola en attribuant un lot (d'une valeur plus ou moins égale à 5 Euros); lot qui entrera dans la composition d'un panier gourmand, représentant les produits du terroir, présents ce jour-là, au Marché de Noël.

Ni les organisateurs, ni les exposants ne pourront prendre part au tirage au sort de la Tombola.